

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible de l'ONU : 10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

Indicateur 17.i5 : Solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Le ratio de solvabilité compare le montant des fonds propres des groupes bancaires aux risques éventuels liés à leurs activités (non remboursement de crédits distribués, autres pertes de valeur de ses actifs...).

Concepts :

Le ratio de solvabilité dit « Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets » prend en compte les fonds propres considérés comme les plus robustes selon des normes établies par les autorités prudentielles, qui listent également les modalités de pondération des risques potentiels liés aux engagements pris par les groupes bancaires.

Ce ratio compare ainsi les fonds propres réglementaires de base aux actifs pondérés en fonction des risques. (Voir Méthode de calcul)

Champ :

Solvabilité des groupes bancaires français au niveau mondial

Commentaires :

La publication du *Guide pour l'établissement des indicateurs de solidité financière* répond à la nécessité de disposer d'instruments permettant d'évaluer les forces et les faiblesses des systèmes financiers. L'intermédiation financière assurée par les grands groupes bancaires donne à certains parmi eux une position systémique en termes de stabilité financière. Pour les banques recevant des dépôts de la clientèle, l'analyse sur base consolidée de l'indicateur retenu FSI (Financial Soundness Indicators) constitue une mesure reconnue de leur solidité financière reposant sur des références internationales (ratio bâlois - BRI). Les autorités de supervision sont chargées d'en vérifier la bonne application.

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 10.5.1 « Indicateurs de solidité financière ».

Méthodologie

Méthode de calcul :

Elle est décrite dans le guide publié par le FMI sur l'établissement des indicateurs de solidité financière.

Le calcul de cet ISF, mesure plus étroite du précédent, s'opère 1) en agrégeant les données sur les fonds propres réglementaires de base pour la population déclarante, 2) en agrégeant les actifs pondérés en fonction des risques pour la population déclarante et 3) en divisant 1) par 2). Les fonds propres de base peuvent être considérés comme le noyau dur du capital. Ceux-ci tout comme les actifs pondérés en fonction des risques sont définis sur la base de normes et concepts réglementaires définis par le Comité de Bâle traduits dans des textes réglementaires européens.

De façon détaillée, Les **fonds propres de base (ou de catégorie 1)** incluent le capital libéré et les actions ordinaires et les réserves déclarées créées ou accrues par des affectations de bénéfices non distribués ou autre excédent, qui comprennent, entre autres, les primes d'émission, les bénéfices non distribués, les réserves générales et les réserves légales, et sont considérés comme étant librement et immédiatement disponibles pour permettre à la banque de faire face à ses dettes.

Les **actifs pondérés en fonction des risques** incluent le numéraire et les dépôts, les prêts, les titres et d'autres actifs inscrits au bilan. Les actifs sont pondérés par des facteurs représentant leur risque de crédit et leur probabilité de défaillance. Grâce à l'utilisation de facteurs de conversion, le risque de crédit des postes hors bilan, tels que les facilités de ligne de crédit et les lettres de crédit utilisées comme garanties financières, est pris en compte aussi pour déterminer l'exigence de fonds propres réglementaire. Par ailleurs, le risque de marché est pris en considération dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques.

Désagrégations retenues :

Aucune

Agrégats régionaux :

Ce ratio est suivi sur base consolidée, pour l'ensemble des activités exercées par la maison-mère et ses filiales, dans leur pays de résidence mais aussi dans les autres pays.

Source des données

Description :

Le site du FMI permet d'accéder aux définitions des différents indicateurs FSI (Financial Soundness Indicators) et publie les données par zone géographique et pays :

<https://www.imf.org/external/np/sta/fsi/eng/fsi.htm>

Champ de l'opération :

L'indicateur retenu vise plus spécifiquement la santé financière des institutions collectrices de dépôts de la clientèle.

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Références / Publications

[IMF Data : accès aux données macroéconomiques et financières](#)